



Oignes en bref !

Mairie

Rue Claude Tillet

60440 OGNES

TÉLÉPHONE :

03.44.87.72.36

ADRESSE ÉLECTRONIQUE :

mairie.ognes60@wanadoo.fr

Accueil du public

Lundi de 17H à 19H30

Jeudi de 12H à 14H

1 Samedi sur 2 de 9H30 à 12H

Les 03/11 et 17/11, etc.

Retrouvez-nous, à l'adresse :

www.ognes60.e-monsite.com

Ou sur FACEBOOK :

[Oignes petit village de l'Oise](#)

Collecte des

Déchets :

A partir du 04 juin

Encombrants : enlèvement sur rdv 0 800 880 944.

Déchets verts : tous les jeudis jusqu'au 22/11.

Conteneurs jaunes : tous les mardis.

Ordures ménagères : tous les lundis.

Le mot du Maire

Chers habitants de Oignes,

La saison estivale est terminée même si la météo pourrait nous laisser penser le contraire, nous voici donc tous reparti au travail, à l'école ou encore dans nos activités.

Les élus et moi-même avons fait notre rentrée lors d'un conseil municipal le mois dernier, au cours duquel quelques points ont été soulevés et dont il me semble nécessaire de vous faire part, même si cela a déjà été fait auparavant.

Concernant les travaux que vous pouvez entreprendre chez vous, je vous rappelle qu'il est indispensable de vous rapprocher de la mairie dès lors que vous modifiez l'extérieur de votre habitation (même côté jardin), votre clôture (changement de portail, peinture de volet ou fenêtre, etc.) ou même que cela modifie votre surface habitable et surtout la destination d'un bâtiment. Dans le cas contraire, les travaux peuvent être stoppés, votre responsabilité pénale peut être engagée et vous pourrez également être puni d'une amende de 1200 euros minimum. Des travaux nécessitant autorisation, réalisés sans celle-ci, peuvent également retarder voire empêcher la vente de votre bien le jour où vous souhaitez le faire car les documents d'urbanisme fournis ne seront pas conformes à la réalité.

Ensuite, nous avons évoqué, encore une fois, les problèmes de stationnement. Effectivement, trop de voitures stationnent en continu sur les trottoirs, ne laissant aucun accès aux piétons même parfois lorsqu'ils sont garés à cheval. Nous avons fait matérialiser des places le long de la rue Claude Tillet, et là encore, on trouve des voitures garées en dehors de ces places sur les trottoirs ou bien d'autres y sont constamment, certainement considérés comme des places privées par leur propriétaire. Or, ces places sont des places de jours ou visiteurs.

Pour Rappel, toutes les habitations doivent avoir 2 places de parking privées à l'intérieur de leur propriété destinées à cet usage. De plus, le code de la route stipule que « *tout véhicule à l'arrêt ou en stationnement doit être placé de manière à gêner le moins possible la circulation. Est considéré comme gênant la circulation publique l'arrêt ou le stationnement d'un véhicule sur les trottoirs, les passages ou accotements réservés à la circulation des piétons.* » (Article R417-10 du code de la route) ce qui peut engendrer une contravention de 4^{ème} classe forfaitaire de 135 euros.

Ayant observé une augmentation du phénomène, il a donc été décidé de prendre des mesures plus dissuasives à l'avenir avec les moyens qui sont les nôtres et pourraient aller jusqu'à la contravention s'il le faut.

Espérant sensibiliser les personnes concernées pour que nos piétons circulent en sécurité sur les trottoirs et que nous ne soyons pas obligés de faire des choses qui nous déplaisent vis-à-vis de nos administrés.

Bonne lecture à tous.

Legrand Karine

Etat Civil

- ✚ Toutes nos félicitations aux heureux parents d'une petite princesse, Kaylia FREGANS, née le 31 Août et d'un petit champion, Ezra THOMAS, né le 11 Septembre.



Ognes en bref !

Extrait des Conseils Municipaux du 18/06 et 24/09

TRAVAUX DE L'ÉGLISE

M Legendre, architecte retenu, a expliqué que la priorité était la mise en sécurité de l'église en débutant une campagne ponctuelle auprès d'un maçon, d'un charpentier et d'un couvreur. Il a également conseillé de fermer à la circulation des piétons aux abords de l'église en cas d'effondrement du clocher. Il propose de déterminer les travaux en trois lots : 1^{er} lot : maçonnerie- taille de pierres, 2^{ème} lot : charpente / couverture /Nettoyage et 3^{ème} lot : reconnaissance des décors peints.

Un acte d'engagement a donc été reçu par la suite comprenant : Maîtrise d'œuvre des travaux de mise en sécurité, mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les travaux de mise en sécurité, mission CSPS (travaux de mise en sécurité).

HALTE GARDERIE DU SIVOM

La halte-garderie intercommunale, gérée par le SIVOM de Nanteuil-le-Haudouin, s'adresse en priorité aux six communes membres à la vocation « accueil de la petite enfance » mais les communes non adhérentes, peuvent tout de même bénéficier de ce service :

- Soit la commune accepte de participer à hauteur de 6€ de l'heure, dans ce cas la famille s'acquitte uniquement de la part qui correspond à ses revenus.
- Soit la commune refuse de participer, dans ce cas, la famille s'acquitte de la somme de 6€ de l'heure en plus du tarif qui correspond à ses revenus.

Le Conseil Municipal décide de ne pas y adhérer considérant que la commune ne pourrait pas maîtriser la dépense et que le montant pourrait s'avérer trop important par rapport au budget communal. Mais il choisit d'accorder une aide directement aux familles dont les enfants fréquentent la halte-garderie du SIVOM. Cette aide est constituée d'un montant fixe par heure dans la limite de 30 heures par enfant pour la période du 1^{er} juillet jusqu'au 31 décembre 2018, versée pour cette première année en décembre sur présentation de factures. Cette aide s'appliquera pour 2018 uniquement et sera réétudiée chaque année. *Pour Plus d'informations, veuillez-vous adresser à la mairie.*

LOTISSEMENT DU 36 RUE CLAUDE TILLET

Les travaux d'extension du réseau Basse Tension, qui alimentera les futures habitations, ont débuté le 17 septembre avec la mise en place de feux tricolores pour sécuriser la circulation. Ceux-ci devraient durer 2 mois environ.

Après moultes discussions et négociations, Nexity s'est engagé par écrit à prendre en charge ces travaux soit environ 17 000 €. Le Conseil municipal a dû délibérer pour nommer la future voie de ce nouveau lotissement qui deviendra donc « l'Impasse du Pressoir ».

L'ancienne meule du pressoir devrait être installée au carrefour de la salle des fêtes une fois l'obtention d'un devis raisonnable pour son montage (le déplacement étant assuré par la société CABREMA qui a réalisé les travaux de terrassement pour Nexity). Si le projet aboutit, le conseil municipal attribuera un nom à ce carrefour.

Les comptes rendus sont consultables en intégralité sur le site de la commune ou en mairie.



Oignes en bref !

PLAN LOCAL D'URBANISME

- Nomination du commissaire enquêteur : Frédérique FAGES
- Lundi 10 septembre : réunion préparatoire entre Mme Le Maire, Urba Service et Mme Fages.
- L'enquête publique aura lieu du 8 octobre au 17 novembre 2018 aux horaires habituels d'ouverture de la mairie. L'avis d'enquête publique sera inséré dans la presse (le Courrier Picard et le Parisien) et est affiché en mairie ainsi que sur le site internet de la commune.
- Les documents du PLU seront consultables en mairie ou sur le site internet.
- Les observations seront ouvertes à tous (hors communes également) et pourront être d'ordres personnels contrairement à la phase de concertation.
- Les observations pourront être déposées directement sur le registre à disposition, auprès de l'enquêteur, dans la boîte aux lettres ou bien encore par mail à l'adresse suivante plu@ognes60.fr (créer uniquement pour l'enquête). Les mails seront imprimés et collés dans le registre puis publiés sur internet. Toutes les observations seront consultables par tous.
- Madame Fages sera présente les 08/10 (de 17h à 19h) et 20/10 (de 10h à 12h) puis le 17/11 (de 10h à 12h).
- Toutes les observations seront transmises à l'enquêteur et au cabinet d'étude au fur et à mesure des dépôts.
- A l'issue de l'enquête, le commissaire dispose d'un mois pour nous rendre son rapport. Les réponses seront préparées par le bureau d'études et devront être remises au commissaire sous 15 jours. Une fois les réponses finalisées, celles-ci devront rester à disposition du public pendant 1 an.
- Pour information, à la vue des observations des différents services reçus à ce jour, nous devons certainement revoir à la hausse la densité pour être conforme au SCOT.

VIDEO PROTECTION

Une Demande d'obtention d'un diagnostic indiquant les emplacements stratégiques de caméras de vidéo-surveillance auprès du commandant de groupement de la gendarmerie (réalisé gratuitement par le référent sureté) a été envoyée afin d'envisager l'installation de caméras sur la commune et surtout déposer une demande de subvention pour 2019.

GV LES MUSCLES

L'association GV les musclés a rendu les 2 jeux de clés mis à disposition pour l'utilisation de la salle des fêtes les mercredis soirs car ayant moins d'adhérents, leurs créneaux ont été réduit et ils n'utiliseront plus notre salle.

AIDES 2018

Les personnes âgées de 60 ans ou plus, non imposables sur le revenu bénéficieront comme en 2017 de :

- 2 Bons alimentaires : 25€ en juillet et 25€ en octobre pour les personnes seules, 40€ en juillet et 40€ en octobre pour les couples.
- 1 Bon de chauffage et eau : 175€ pour les personnes seules et 240€ pour les couples.

RENTREE SCOLAIRE

Les effectifs pour cette nouvelle rentrée scolaire sont :

- Oignes > 13 Petite Section, 8 Moyenne Section et 5 Grande Section soit un total de 26 élèves (18 en 2017).
 - Sennevières > 8 CP, 7 CE1 et 6 CE2 soit un total de 21 élèves (19 en 2017).
 - Chèzeville > 4 CE2, 5 CM1 et 12 CM2 soit un total de 21 élèves (16 en 2017).
- Soit un total de 68 élèves (53 en 2017)

Une nouvelle institutrice est arrivée au sein du RPI, Madame Béatrice THIBAUT pour l'école élémentaire de Sennevières.

Les comptes rendus sont consultables en intégralité sur le site de la commune ou en mairie.

Animations et festivités

Agenda

31/10 à 20h30 :

Halloween Party

13/11 et 06/12 à

19h30 :

Soirées jeux de

Société

30/11 à 20h30 :

Noël des enfants

02/12 à 12h30 :

Repas de Noël

Des séniors

Retrouvez toutes les autres photos de nos fêtes et animations sur notre site internet

www.ognes60.e-mon-site.com

Ou sur nître page

FACEBOOK :

[Oignes petit village de l'Oise](#)

FETE DE L'ETE

Cette année, la météo était à notre avantage et nous a permis de passer une belle journée commençant l'après-midi avec un atelier artistique pour les enfants, dirigé par M. Agabsi. Nous nous sommes ensuite retrouvés, toutes générations confondues, pour partager ensemble un repas pour lequel chacun à participer en emmenant gâteaux et salades tandis que la mairie offrait les boissons et les saucisses grillées au barbecue. Nous avons, durant ce temps, procédé au tirage au sort de la tombola, toujours dans la joie et la bonne humeur. Un téléviseur, un multi-cuiseur, une cafetière à dosettes, des bons d'achats de 70, 30 ou 20 euros, une valise cabine et de nombreux lots ont pu ravir les gagnants.

La soirée s'est finalement conclue par les devenus traditionnels, retraites aux flambeaux et feu d'artifice.

Les membres de la commission « fêtes et animations » furent ravis de cette journée et il semblerait qu'ils ne soient pas les seuls. La convivialité et le partage était au rendez-vous comme nous le souhaitions.

Voici quelques photos qui parleront d'elles-mêmes.



Atelier artistique



Ognés en bref !

Tombola



Le repas



Oignes en bref !



INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES : Noël des enfants

Le spectacle du 30/11 concernent les enfants de 3 à 11 ans habitants la commune mais en fonction des places disponibles les plus grands pourront y assistés s'ils le souhaitent ainsi que les petits-enfants dont les grands parents habitent le village. Il vous faudra alors venir retirer un bulletin d'inscription en mairie à partir du 12 Novembre et nous le retourner rapidement.

Les plus petits (1 an et 2 ans) et les adolescents (12-18 ans) auront également leur Noël, un courrier sera déposé dans chaque boîte aux lettres.

Encore un peu de patience....



COMMUNE DE OIGNES PLAN LOCAL D'URBANISME AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté en date du 12 septembre 2018 le Maire de Oignes a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Madame Frédérique FAGES, ingénieur environnement, est désignée en qualité de Commissaire-Enquêteur pour conduire l'enquête sur le projet susvisé.

L'enquête se déroulera en mairie de Oignes du lundi 08 octobre 2018 au samedi 17 novembre 2018 aux heures habituelles d'ouverture du secrétariat (soit les lundis de 17h à 19h30, excepté le 29 octobre pour fermeture de la mairie, les jeudis de 12h à 14h et les samedis 20 octobre et 17 novembre de 9h30 à 12h00) et pendant les permanences du Commissaire-Enquêteur.

Le Commissaire-Enquêteur recevra en mairie de Oignes le lundi 08 octobre 2018 de 17h00 à 19h00, le samedi 20 octobre 2018 de 09h30 à 11h30 et le samedi 17 novembre 2018 de 09h30 à 11h30.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier sera consultable en mairie de Oignes (sur support papier et sur un poste informatique) et sur le site : ognes60.e-monsite.com.

Pendant le délai d'enquête, le public pourra formuler ses observations, soit en les consignant sur le registre ouvert à cet effet en mairie, soit en les adressant au commissaire-enquêteur, par voie postale en mairie (Rue Claude Tillet, 60 440 OIGNES), ou par voie électronique (plu@ognes60.fr) ; le commissaire-enquêteur visera ces observations et les annexera audit registre.

Toute personne pourra, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès de la mairie.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie de Oignes pendant 1 an, et publiés sur le site : www.ognes60.e-monsite.com

Le projet de PLU, éventuellement modifié, sera approuvé par délibération du Conseil Municipal.

Le Maire : Karine LEGRAND

PARTICIPATION CITOYENNE (VOISINS VIGILANTS)

Cette nouvelle réunion, du jeudi 4 octobre à 19h30, a rencontré un succès très mitigé avec très peu de participants mais malgré tout de nouveaux voisins référents volontaires qui permettent une meilleure répartition, de ceux-ci, sur le village.
Merci à Messieurs CRUYPELINCK Alain et David, DEMELIER René et KUDLATY Joseph.

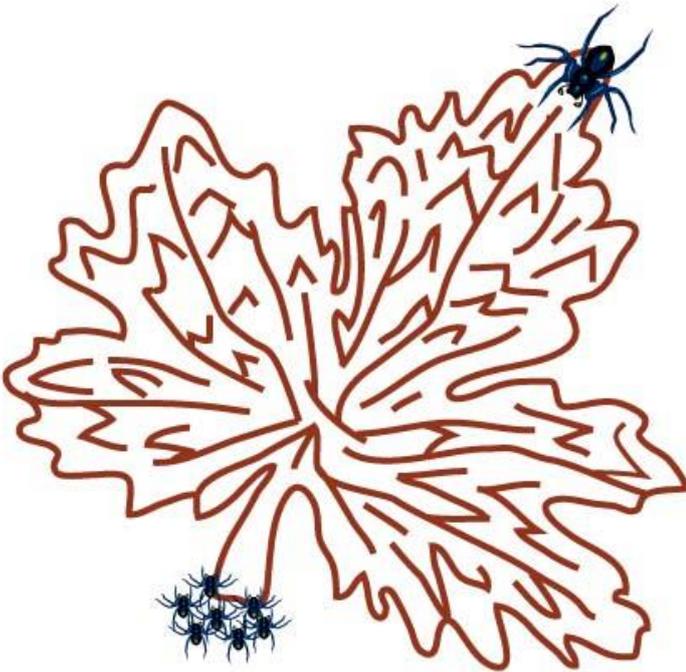
Nouveaux arrivants

Vous ne le savez peut-être pas ! Vous n'y avez pas pensé ! Il est encore temps de venir vous présenter en mairie ! Avec vos noms, prénoms, adresse et date de naissance, vous et/ou vos enfants pourrez participer à nos animations et recevoir quelques petits cadeaux. N'attendez plus, ce serait dommage !

Oignes en bref !



www.coloriage.info



Aide Irénée l'araignée à traverser la feuille pour rejoindre ses petits.

F S Z G W C J J S L H P M Y T N E V Y I
 I M G R E J F W L O T R A C X Q L H Q H
 J R E Z U E O F I W S A Z Y X A S X C R
 F Y W X D X D Y L C U A Y W E Y M E A O
 Ç Ç B I C U J N D B P X M H Q B J I R D
 O L Z M L X K D R L D C Y R R Q V V T V
 I Ç I C A H A U Ç I O X S Z U T E A A A
 E R B R A B W O U I N L P T D P C B B I
 U T A E C A C V E Z Ç E Z P A S N R L Q
 V E A L L C S D N N E Z V K Z N T H E I
 T R N L K M O I X R E X U U S J A U Y Ç
 W C O I U C U S T W W A Q H O E C M D Q
 W X H U L C P N V K Y A R L R S Y E X W
 D A Z E J I E Q H W H B Q N O L N W W A
 I Z Y F M R V M H W Y Z R F E M B U Y C
 O Z T W I I H R W O P I D T O D X B A L
 R P N L C D N O E C O L E T P D A T J R
 F E Y B D L M E A D Y E U T P E T U M R
 I X Ç E L U G T E C T A V I B R Q L T O
 A Q S D T M L I A V A R T D E I T C U N

- | | |
|--------------|--------------|
| () ARBRE | () PLUIE |
| () AUTOMNE | () RENTREE |
| () CARTABLE | () RHUME |
| () CHEMINEE | () SOUPE |
| () ECOLE | () SOUVENIR |
| () FEUILLE | () TRAVAIL |
| () FROID | () VENT |
| () LIVRE | |

Si vous souhaitez participer à la future édition ou si vous avez des suggestions, astuces que l'on pourrait publier n'hésitez pas à nous les faire parvenir par mail ou par écrit. A très vite.